

Séance ordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 20 janvier 2020 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, madame la conseillère, Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont absentes : mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Danielle Perreault.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2020-01A-01

Adoption des procès-verbaux des séances du 2 décembre 2019 et du 13 janvier 2020

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 2 décembre 2019 et 13 janvier 2020. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de question, il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

2020-01A-02

Demande de dérogation mineure - 50, rue Benoit (Résidence Les yeux du coeur)

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par la *Résidence Les yeux du coeur* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'utiliser, afin de desservir les quatre chambres supplémentaires au 50, rue Benoît, le stationnement

municipal situé face à l'immeuble (Café culturel de la Chasse-galerie), ce qui déroge à l'article 7.1.2 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 50, rue Benoit, présentée par la *Résidence Les yeux du coeur*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-03

Renouvellement et nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que différents postes, au sein du Comité consultatif d'urbanisme, sont vacants depuis le 31 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal renouvelle le mandat des personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme, aux postes énumérés ci-dessous :

SIÈGE	MEMBRE	MANDAT
Numéro 1	Monsieur Richard Gagnon	20 janvier 2020 au 31 décembre 2021
Numéro 3	Madame Chantal Latour	20 janvier 2020 au 31 décembre 2021
Numéro 5	Monsieur Benoit Léonard	20 janvier 2020 au 31 décembre 2021
Numéro 6	Monsieur Jean Boivin	20 janvier 2020 au 31 décembre 2020
Numéro 8	Madame Lisette Falker, présidente	20 janvier 2020 au 31 décembre 2021
Numéro 9	Monsieur Jocelyn Guévremont	20 janvier 2020 au 31 décembre 2021

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme, aux postes ci-dessous :

SIÈGE	NOMINATION	MANDAT
Numéro 4	Monsieur Michel Boucher	20 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Que monsieur le conseiller, Denis Moreau, soit désigné substitut en cas d'absence d'un des membres du conseil nommé sur ce Comité ;

Que le conseil municipal tient à remercier messieurs Claude Otis et Robert Amiot pour leur contribution et engagement au sein de ce Comité.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-04

Avis de motion - modification de divers règlements d'urbanisme

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement de lotissement numéro RRU3-2012.

2020-01A-05

Adoption du 1er projet de règlement numéro 267-2020

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 267-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008, le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement de lotissement numéro RRU3-2012*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-06

Modification de la date limite et du délai de réalisation des travaux - Réfection de pavage et du drainage pour diverses rues

Suite à la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Antoine Lagimonière, dans le cadre du contrat de réfection de pavage et de drainage de différentes rues ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal approuve le nouvel échéancier de réalisation de travaux du projet de réfection de pavage et de drainage de différentes rues, tel que recommandé par M. Lagimonière, afin de tenir compte de la réalité opérationnelle en lien avec le gel hâtif survenu en novembre 2019 ;

Que les travaux de pavage devront avoir été complétés au 19 juin 2020, après cette date, les clauses et pénalités prévues au devis recevront application en vertu de ce nouvel échéancier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-07

Demande au ministère des Transports - permis de voirie

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU que la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU que la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports ;

ATTENDU que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise messieurs Antoine Lagimonière, directeur du Service des travaux publics, Frédérick Rousseau, contremaître génie et infrastructures, Benoit Pelletier, contremaître voirie, égout et aqueduc, Olivier Lavigne, technicien génie et infrastructures, et Vincent Boisjoly, technicien génie et infrastructures, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie ;

Que la Ville s'engage également à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-08

Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) pour des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales

ATTENDU que la firme *Les Services EXP inc.* a été mandatée par la Ville de Lavaltrie pour la préparation des plans et devis, dans le cadre de travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales sur différentes rues ;

ATTENDU que le projet, qui consiste à des travaux d'installation de conduites d'eau potable et d'égouts et à la construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, nécessite un certificat d'autorisation du

ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la firme *Les Services EXP inc.* soit autorisée à soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales sur différentes rues ;

Que la Ville de Lavaltrie autorise *Les Services EXP inc.* à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation et/ou permis auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le MELCC, tout autre ministère, la Municipalité régionale de comté de D'Autray ainsi que les services d'utilités publiques, et ce, dans le cadre dudit projet ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales qui seront mis en place dans le cadre de ce projet et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien ;

Qu'afin de couvrir les frais exigibles pour l'étude de la demande de certificat d'autorisation au MELCC, le conseil municipal autorise l'émission d'un chèque de 692 \$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 255-2019 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-09

Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) pour des travaux de mise aux normes du dépôt à neiges usées

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la firme *Ricard Groupe Conseil* soit autorisée à soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour des travaux de mise aux normes du dépôt à neiges usées ;

Que la Ville de Lavaltrie autorise *Ricard Groupe Conseil* à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation et/ou permis auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le MELCC, tout autre ministère, la Municipalité régionale de comté de D'Autray ainsi que les services d'utilités publiques, et ce, dans le cadre dudit projet ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée ;

Qu'afin de couvrir les frais exigibles pour l'étude de la demande de certificat d'autorisation au MELCC, le conseil municipal autorise l'émission d'un chèque de 692 \$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-10

Adjudication du contrat - Travaux de réfection du terrain de baseball situé au parc Gérard-Lavallée

ATTENDU que le conseil municipal entend procéder aux travaux de réfection du terrain de baseball au parc Gérard-Lavallée ;

ATTENDU que les coûts totaux pour les travaux de réfection du terrain de baseball au parc Gérard-Lavallée sont estimés à 234 000 \$, contingences et taxes nettes incluses ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal, à la suite de l'étude du rapport d'analyse de soumissions préparé par monsieur François Hébert de *DSSS Ltée*, en date du 19 décembre 2019, dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour les travaux de réfection du terrain de baseball au parc Gérard-Lavallée, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Terrassements Multi-Paysages inc.*, ledit contrat, pour une somme de 250 921,33 \$, incluant les taxes ;

Que pour réaliser le projet dans son ensemble, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme de 100 000 \$ du fonds de roulement et d'une somme de 134 000 \$ du revenu reporté fonds de parcs ;

Que l'affectation du fonds de roulement mentionnée au paragraphe précédent soit amortie sur une période de 10 ans ;

Que les dépenses reliées aux travaux de réfection du terrain de baseball soient imputées au poste budgétaire 23 080 15 721 *Amélioration terrain baseball Gérard-Lavallée*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-11

Modification de la résolution 2019-06-29 - Acceptation d'offre de services - Réfection du terrain de baseball

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2019-06-29 autorisant la réalisation des documents techniques nécessaires à la confection d'un devis d'appel d'offres pour la réfection du terrain de baseball ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin de préciser à quel fonds cette dépense est imputée ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal modifie sa résolution numéro 2019-06-29 en abrogeant son dernier paragraphe et en le remplaçant par le texte suivant :

Qu'un montant de 20 972 \$, taxes nettes incluses, soit imputé au poste budgétaire 23 080 15 721 *Amélioration terrain baseball Gérard-Lavallée* pour assurer le paiement de ces honoraires professionnels ;

Que le conseil municipal autorise de financer cette dépense par affectation du revenu reporté au fonds de parcs.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lisette Falker déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien d'emploi avec cet organisme ; donc elle se retire et s'abstient de voter.

2020-01A-12

Appui demande au PAC rurales - Action famille Lavaltrie

ATTENDU que l'organisme *Action famille Lavaltrie* a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray (PAC rurales)* ;

ATTENDU que le projet *Plus de développement pour les tout petits* correspond aux exigences du *PAC rurales de la MRC de D'Autray* ;

ATTENDU que l'organisme *Action Famille Lavaltrie*, par ce projet, rejoint une clientèle 0-5 ans, difficile à rejoindre par la Ville ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal appuie le projet déposé par l'organisme *Action Famille Lavaltrie* au PAC rurales de la MRC de D'Autray, *Plus de développement pour les tout petits*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lisette Falker, réintègre son siège.

2020-01A-13

Journées de la persévérance scolaire - municipalité engagée

ATTENDU que, depuis 15 ans, le CRÉVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudoises et les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et qu'il est possible d'affirmer que la situation s'est modifiée :

- dans la MRC de D'Autray, le taux de décrocheurs au secondaire a connu une baisse depuis quelques années, soit en passant de 27,2 % en 2007-2008 à 22,7 % en 2013-2014 ;
- dans la MRC de D'Autray, le taux de diplomation démontre une hausse en passant de 64 % en 2012 à 70,7 % en 2016 ;

Bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- la pénurie de main-d'œuvre exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire ;
- le nombre d'élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard, augmente année après année ;
- environ 63 100 personnes, de 16 à 65 ans, auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population ;
- près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture ;

ATTENDU que le décrochage scolaire au secondaire a une incidence négative et importante sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal reconnaisse la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, la Ville s'engage à participer aux *Journées de la persévérance scolaire 2020* afin que notre municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes :

- participer à l'activité *Nos élus, un + pour la réussite éducative*, qui aura lieu le 17 février prochain ;
- distribuer des outils promotionnels des *Journées de la persévérance scolaire 2020* dans notre bibliothèque municipale ;
- diffuser la chronique *Journées de la persévérance scolaire 2020*;
- porter le ruban de la persévérance scolaire.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et le conseiller, monsieur Jocelyn Guévremont, à participer à

l'activité *Nos élus, un + pour la réussite éducative* organisée par le CRÉVALE, le 17 février 2020 ;

Que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-14

Centre de prévention du suicide - Effort collectif en prévention

ATTENDU que dans Lanaudière, annuellement, quelque 80 personnes décèdent par suicide ;

ATTENDU que, chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin ;

ATTENDU que le *Centre de prévention du suicide de Lanaudière* (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire ;

ATTENDU qu'orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville de Lavaltrie reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la SPS :

- installation d'affiches promotionnelles de la SPS ;
- utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux et babillards physiques ou électroniques de la Ville de Lavaltrie ;
- installation d'un autocollant encourageant à demander de l'aide quand le « bobo » n'est pas physique sur les trousseaux de premiers soins de la Ville de Lavaltrie ;
- demande d'information concernant des outils de prévention comme le programme de sentinelles.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-15

Demande de contribution financière - Technocentre Lavaltrie

ATTENDU les retombées actuelles et futures du *Technocentre Lavaltrie* sur l'économie de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU qu'un soutien financier de la Ville de Lavaltrie permettra au *Technocentre Lavaltrie* d'assurer sa pérennité à long terme en réalisant des activités de sensibilisation et de promotion, qui permettront de susciter le démarrage de projets d'entreprises technologiques ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal octroie au *Technocentre Lavaltrie* une contribution financière de 7 650 \$ pour l'année 2019 ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 621 50 970
Projets et activités – développement économique.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-16

Destruction documentaire - ratification

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, conformément au calendrier de conservation des documents préalablement approuvé, ratifie la destruction des documents apparaissant à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que la destruction desdits documents soit effectuée par une firme spécialisée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-17

Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du Cabinet Bélanger Sauvé

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet *Bélanger Sauvé* de Joliette ;

ATTENDU que dans cette perspective, le procureur de la municipalité nous a fait parvenir une proposition, datée du 18 janvier 2019, valide pour toute l'année 2020 ;

ATTENDU que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 350 \$, plus taxes et déboursés ;

- toutes les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire, du maire suppléant, du directeur général, de la greffière, du trésorier, des agents en urbanisme ou de l'inspecteur en bâtiment, et ce, dans quelques dossiers que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques ;

- toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'implique pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières ;
- la préparation du rapport annuel auprès des auditeurs de la municipalité, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et la pratique établie entre l'*Ordre des comptables agréés* et le *Barreau du Québec* ;
- le soutien légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue du scrutin ;
- tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), telle que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles ;

ATTENDU qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Ville ;

ATTENDU que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

Que le conseil municipal retienne la proposition de services du cabinet *Bélanger Sauvé* de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 18 janvier 2019, et ce, pour l'année 2020, pour un montant mensuel de 350 \$.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-18

Autorisation de signature - Renouvellement de bail d'emplacement - Tour de télécommunication

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer le renouvellement du bail d'emplacement pour une tour de télécommunication situé sur le lot 3 066 218 (rue Louis-Philippe) avec *TELUS Communications inc.* ;

Que le bail d'un montant annuel de 11 200 \$ et d'une période de cinq ans débutant le 1^{er} octobre 2021 et se terminant le 30 septembre 2026 ; ladite période pouvant être prorogée de trois durées additionnelles consécutives de cinq ans chacune aux mêmes modalités

et conditions à celles applicables au bail initial, sauf en ce qui concerne le loyer, lequel sera indexé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-19

Autorisation de signature - Entente intermunicipale - Service des technologies de l'information

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le nouveau protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité régionale de comté de D'Autray relativement au Service des technologies de l'information.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-20

Adoption du règlement 265-2019

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 265-2019 intitulé : *Règlement décrétant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis Québec*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-21

Adoption du règlement 266-2019

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 266-2019 intitulé : *Règlement décrétant l'imposition de taxes et compensations pour l'exercice financier 2020*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-22

Renouvellement d'adhésion 2020 - Union des municipalités du Québec

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal renouvelle son adhésion annuelle à l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) et autorise pour ces fins, un déboursé de 7 521,69 \$, taxes en sus, soit 0,536 \$ per capita ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 494 *Cotisation, association et abonnement* ;

Que le conseil municipal adhère au *Carrefour du capital humain* et autorise pour ces fins, un déboursé de 5 791 \$, taxes en sus ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 160 03 494 *Cotisation Carrefour capital humain*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01A-23

Contribution à la levée de fonds - Centraide Lanaudière

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie participe, chaque année, à la campagne de financement de Centraide Lanaudière ;

ATTENDU qu'une mobilisation interne est organisée auprès des employés de la Ville de Lavaltrie afin qu'ils contribuent, par des activités de financement ou par une déduction à la source, à la campagne annuelle de Centraide Lanaudière ;

ATTENDU que les employés de la Ville de Lavaltrie ont amassé un montant de 1 107 \$ pour la campagne 2019 de Centraide Lanaudière ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal ajoute un montant équivalent à la somme amassée par les employés, dans le cadre de la campagne de financement 2019 ;

Que la Ville de Lavaltrie autorise ainsi le versement d'une somme globale de 2 214 \$, incluant la contribution des employés et celle des élus, à *Centraide Lanaudière* dans le cadre de sa campagne de financement 2019 ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons - élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 novembre au 25 décembre 2019.

2020-01A-24

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 21^e jour du mois de janvier 2020.

Christian Goulet, maire